

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 16 Septembre 2021

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	11

L'an deux mille vingt et un, le 16 septembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer « Le Clos », sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
GUINDT Philippe
VIEIRA Christophe
OGER Isabelle

IMMER Alain
DEBAILLEUL Delphine
REUTER Olivier
WALLERICH Alain

THILL Céline
MENEHIN Gaël
VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

SIVÉC Jean
BRUN Jérôme
PEREIRA Julien

Donnant procuration à IMMER Alain
Donnant procuration à GUINDT Philippe

Mme DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Objet : 2021 – 574 Plan de relance continuité pédagogique – appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Le Maire de la commune de Beyren-lès-Sierck expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 04 décembre 2020 délibération 2020- 521 au groupement de commande Fus@é «Faciliter les USages @-éducatifs» qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoie des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Ceci étant exposé, je propose au Conseil Municipal :

- de m'autoriser à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour notre école (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- et de m'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune (EPCI/SIVOS).

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- Adopte ce point à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 17/09/2021

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17/09/2021

Le Maire,

